

Mr et Mme WALKER Euan & TASSEL Manon

11 - 13 Avenue du Bel-Air

75012 Paris

AVIS D'ECHEANCE

Indemnités d'occupation

Paris, le 29/10/2024

Période NOVEMBRE 2024

Pour le bien : MAL01-008 situé à :

11 - 13 Avenue du Bel-Air

75012 Paris

Terme : Avance

Cet avis est une demande de paiement

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer

LIBELLES	DEBIT
Loyer	1 400,00 €
Provisions pour charges	100,00 €

ECHEANCE EXIGIBLE AU 5 NOVEMBRE 2024 1 500,00 €

COUPON A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT

REF : MAL01-008

PERIODE : NOVEMBRE 2024

MONTANT A PAYER : 1 500,00 €

IBAN : FR76 1010 7001 7400 7190 2278 458 BIC : BREDFRPPXXX

DATE D'EXIGIBILITE : LE 5 DU MOIS

Paiement après le 5 du mois :

Rappel par lettre simple : 9,00 €

Rappel par recommandé AR : 30,00 €



4, Avenue du Bel Air
75 012 Paris

CARTE PROFESSIONNELLE CPI 7501 2016 000 014 142

WWW.AVICA-IMMOBILIER.COM

Service Gestion
Tél : 01 43 40 17 67
avica@wanadoo.fr

Mr et Mme WALKER Euan & TASSEL Manon

11 - 13 Avenue du Bel-Air

75012 Paris

QUITTANCE POUR LA PERIODE DE OCTOBRE 2024

Paris, le 29/10/2024

Pour le bien : MAL01-008 situé à :

11 - 13 Avenue du Bel-Air

75012 Paris

La présente quittance est éditée sous réserve d'encaissement.

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tout supplément pouvant être dû en vertu des lois et conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toute poursuite qui aurait pu être engagée et de toute décision de justice qui aurait pu être obtenue.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour accompter versé sur le présent terme même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'importe pas présomption de paiement de termes antérieurs.